

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 août 2013

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les agissements des personnes se présentant comme Messieurs Franck LEROY et Nicolas GRECY de la société " AMF " (Autorité Money Forex)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les agissements de personnes se présentant comme Messieurs Franck LEROY et Nicolas GRECY. Ces personnes, qui se présentent comme appartenant à " l'AMF " (Autorité Money Forex), proposent aux investisseurs français des placements sur des sites d'options binaires sans disposer des autorisations nécessaires.

Des particuliers ont signalé à l'Autorité des marchés financiers (AMF) avoir été démarchés par des personnes se présentant comme MM. Franck LEROY et Nicolas GRECY de la société " AMF " (Autorité Money Forex) pour investir sur des sites d'options binaires, notamment dans le but supposé de récupérer les pertes subies dans des transactions précédentes.

L'Autorité des marchés financiers signale que la société Autorité Money Forex (" AMF "), ainsi que les personnes se présentant comme MM. Franck LEROY et Nicolas GRECY, ne sont pas autorisées ni à faire du démarchage bancaire et financier, ni à fournir des services d'investissement en France. Au surplus, ces personnes entretiennent volontairement une ambiguïté en se présentant, de manière abusive, comme agissant pour l'Autorité des marchés financiers.

Par ailleurs, ces personnes sont susceptibles d'envoyer les particuliers démarchés vers un organisme proposant des formations. L'Autorité des marchés financiers (AMF) recommande vivement, avant toute inscription, de vérifier le statut de l'organisme.

Pour savoir si tel ou tel intermédiaire est habilité à proposer des produits ou services financiers, vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Par conséquent, l'Autorité des marchés financiers recommande de ne pas donner suite aux sollicitations de la société Autorité Money Forex (" AMF ") ou des personnes agissant en son nom.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a transmis les éléments qu'elle détient sur les personnes se présentant comme MM. Franck LEROY et Nicolas GRECY et sur la société Autorité Money Forex (" AMF ") au Parquet de Paris auprès duquel les particuliers victimes de leurs agissements peuvent se faire connaître.

Afin d'éviter tout risque de confusion dans l'esprit du public, l'Autorité des marchés financiers (AMF) rappelle que son nom et son sigle ne doivent pas être utilisés d'une manière équivoque.

Enfin, l'Autorité des marchés financiers a mis à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du trading d'options binaires.


Contact

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*